



Délibération n°D20220145

Rapporteur : Laurence ROUAN

Service : Culture, Evènementiel et Relations Internationales
Secrétaire de séance : Corinne GONDONNEAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le TREIZE DÉCEMBRE 2022, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07/12/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Fatiha BANCAL (2), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Héléne LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS : Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Charles MARBOT
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Fabien RUET

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n°1 « Rapport d'activité 2021 – Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) »

(2) Départ au dossier n°12 « Convention entre la Ville et le CCAS - Avenant »

(3) Départ au dossier n°19 « Opération sur les installations d'éclairage public demande au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne »

RECOURS AU PARTENARIAT FINANCIER PRIVE - ACTIONS CULTURELLES ET INTERNATIONALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de BERGERAC de porter des actions culturelles et internationales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de nouer des partenariats privés pour aider au financement de ces actions ;

La Ville de BERGERAC organise, chaque été, un programme d'animations culturelles riches et gratuites durant les mois de juillet et août dénommé « Les Estivales », destiné à la population locale et aux touristes. Par ailleurs, la deuxième édition du Festival de théâtre, « BERGERAC en scène » se tiendra les 10 et 11 juin 2023. Enfin, la municipalité souhaite réunir ses villes jumelées, lors d'un forum qui se déroulera du 28 au 30 septembre 2023 sur le thème de la transition écologique. À cette occasion la Ville de BERGERAC invitera une délégation pour chacune des 5 villes partenaires que sont : Repentigny au Québec, Faenza en Italie, Ostrów Wielkopolski en Pologne, Kénitra au Maroc et Hohen Neuendorf en Allemagne.

La Ville de BERGERAC souhaite la mise en œuvre de partenariats publics et privés pour aider le financement de ces actions.

Le cadre réglementaire impose à la collectivité de veiller à ne pas accorder de libéralités à une entreprise. Il convient donc de déterminer, par avance, le cadre des partenariats mis en place, en fixant d'une part les montants, et d'autre part les modalités.

Ainsi, seront proposées aux éventuels partenaires privés, 4 formules de partenariat (avec chacune une valeur marchande différente) :

1 / Financement entre 500 et 2 000 € :

- Participation à la journée de travail lors du forum des villes jumelées, déjeuner inclus,
- Diffusion du logo du partenaire dans le cadre de la communication du forum des villes jumelées,
- Distribution des goodies des partenaires aux représentants des villes jumelées.

2 / Financement entre 2 001 et 4 000 € :

- Participation à la journée de travail lors du forum des villes jumelées, déjeuner inclus,
- Diffusion du logo du partenaire dans le cadre de la communication du forum des villes jumelées,
- Distribution des goodies des partenaires aux représentants des villes jumelées,
- 2 invitations à la réception d'ouverture du festival de théâtre avec cocktail et spectacle,
- 4 pass accès illimité au festival de théâtre et au village des artistes,
- Diffusion du logo du partenaire dans le cadre de la communication du festival de théâtre,
- Affichage du logo du partenaire à l'accueil du festival de théâtre.

3 / Financement entre 4 001 € et 6 000 € :

- Participation à la journée de travail lors du forum des villes jumelées, déjeuner inclus,
- Diffusion du logo du partenaire dans le cadre de la communication du forum des villes jumelées,
- Distribution des goodies des partenaires aux représentants des villes jumelées,
- 4 invitations à la réception d'ouverture du festival de théâtre avec cocktail et spectacle,
- 10 pass accès illimité au festival de théâtre et au village des artistes,
- Diffusion du logo du partenaire dans le cadre de la communication du festival de théâtre,
- Affichage du logo du partenaire à l'accueil du festival de théâtre,
- Diffusion du logo du partenaire dans le cadre de la communication globale des Estivales,
- Nom du partenaire cité par l'animateur avant chaque concert dans le cadre des Estivales.

4 / Financement supérieur à 6 000 € :

- Participation à la journée de travail lors du forum des villes jumelées, déjeuner inclus,
- Diffusion du logo du partenaire dans le cadre de la communication du forum des villes jumelées,
- Distribution des goodies des partenaires aux représentants des villes jumelées,
- 10 invitations à la réception d'ouverture du festival de théâtre avec cocktail et spectacle,
- 20 pass accès illimité au festival de théâtre et au village des artistes,
- Diffusion du logo du partenaire dans le cadre de la communication du festival de théâtre,
- Affichage du logo du partenaire à l'accueil du festival de théâtre,
- Diffusion du logo du partenaire dans le cadre de la communication globale des Estivales,
- Nom du partenaire cité par l'animateur avant chaque concert dans le cadre des Estivales,
- Logo du partenaire sur la grande scène du Port pendant les concerts des Estivales,
- Mise en avant du partenaire lors du feu d'artifice du 14 juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER le dispositif ci-dessus présenté,
- D'AUTORISER la signature par Monsieur le Maire d'une convention avec chaque partenaire (dont le modèle est joint en annexe) sur la base des modalités présentées ci-dessus, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Adopté par 29 voix pour (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir) Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS).

2 voix contre (Julie TEJERIZO, Lionel FREL).

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 13/12/2022.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 19 DEC. 2022
et de l'affichage en date du 19 DEC. 2022 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Corinne GONDONNEAU



La Première Adjointe,

Laurence ROUAN

